

Cardinal Müller, « Manifeste pour la foi » (9/2/2019)

Qui est le cardinal Müller ?

C'est un allemand, qui a été évêque de Ratisbonne ? a été nommé en 2012 par le Pape Benoît XVI, préfet de la congrégation pour la doctrine de la foi, puis c'est le pape François qui l'a nommé cardinal. En 2017, son mandat à la congrégation pour la doctrine de la foi a expiré. Depuis, il continue avec zèle à servir le pape et l'Église. En particulier il travaille à la publication en diverses langues des œuvres complètes de Benoît XVI, car il estime –avec raison– que Benoît XVI est un théologien absolument hors pair et que son œuvre aura un impact très important dans les siècles à venir

Benoît XVI a une très grande estime pour lui. Il a salué, en particulier sa sagesse et sa capacité de présenter la foi dans son intégralité et son unité interne et aussi sa simplicité. Il a salué son travail à la tête de la congrégation pour la doctrine de la foi en disant : « Tu as défendu les traditions claires de la foi, mais selon la ligne du Pape François, tu as cherché à comprendre comment elles peuvent être vécues aujourd'hui » et maintenant qu'il n'est plus à la tête de ce dicastère, Benoît XVI l'a encouragé en lui écrivant : « un prêtre et surtout un évêque et un cardinal ne part jamais en retraite. C'est pour cette raison que tu peux, et que tu pourras aussi à l'avenir servir publiquement la foi, à partir ... de ton charisme théologique. »

Pourquoi un manifeste pour la foi ?

Le 9 février 2019, le Cardinal Müller a publié un manifeste pour la foi.

Il écrit : *Face à la confusion qui se répand dans l'enseignement de la foi, de nombreux évêques, prêtres, religieux et fidèles laïcs de l'Église catholique m'ont demandé de rendre témoignage publiquement à la vérité de la Révélation.*

Sa référence essentielle pour écrire ce manifeste est le Catéchisme de l'Église Catholique, car écrit-il, *selon Jean-Paul II, le « Catéchisme de l'Église catholique » est une « norme sûre pour l'enseignement de la foi ».*

1. Le Dieu unique et trinitaire, révélé en Jésus-Christ

Les vérités de la foi que rappelle le cardinal Müller sont d'abord *La confession de la Très Sainte Trinité qui se situe au cœur de la foi de tous les chrétiens.*

Puis c'est *Jésus le Christ. Il est vrai Dieu et vrai homme, conçu du Saint-Esprit et né de la Vierge Marie. Le seul Rédempteur du monde (CEC 679) et le seul Médiateur entre Dieu et les hommes (846).* En écrivant cela, le Cardinal réagit contre le relativisme religieux qui met les diverses religions sur un pied d'égalité : il n'y a qu'une seule vraie religion révélée par Dieu : c'est le christianisme.

Le cardinal ajoute que *la rechute dans les anciennes hérésies, qui ne voyaient en Jésus-Christ qu'un homme bon, un frère et un ami, un prophète et un moraliste, doit être combattue avec une franche et claire détermination.*

2. L'Église

Puis, au sujet de l'Église, il écrit que *Jésus-Christ a fondé l'Église. Cette Église est réalisée dans l'Église catholique (816). L'Église n'est pas une association créée par l'homme, dont la structure serait soumise à la volonté et au vote de ses membres. Elle est d'origine divine.* C'est une réponse à ceux qui veulent une nouvelle Église qui, finalement serait repensée par les hommes et ne serait plus l'Église du Christ. Comme l'écrit Benoît XVI le 11 avril 2019, *une Église fabriquée par nous ne peut fonder l'espérance.*

3. L'ordre sacramentel

Dans la constitution divine de l'Église, il y a la dimension sacramentelle. En tout premier l'Eucharistie. Au sujet de la communion où le Seigneur Jésus se donne à nous comme aliment pour la vie éternelle, le cardinal cite saint Paul : « *Celui qui mange le pain ou boit à la coupe du Seigneur d'une manière indigne devra répondre du Corps et du Sang du Seigneur* » (1 Co 11, 27) ainsi que le Catéchisme de l'Église Catholique : « *Celui qui est conscient d'un péché grave doit recevoir le sacrement de la Réconciliation avant d'accéder à la communion* » (CEC 1385). Ainsi, *les chrétiens divorcés et remariés civilement, dont le mariage sacramentel existe devant Dieu, de même que les chrétiens qui ne sont pas pleinement unis à la foi catholique et à l'Église, ... ne reçoivent pas avec fruit la Sainte Eucharistie (CEC 1457).*

Il souligne aussi l'importance du sacrement de la réconciliation : *Lorsque les croyants ne confessent plus leurs péchés et ne font plus l'expérience de l'absolution des péchés, alors la Rédemption tombe dans le vide.*

Il y a aussi le sacrement de l'Ordre, qui, a une valeur essentielle en tant qu'il permet le don des autres sacrements. Le cardinal rappelle que l'ordination sacerdotale « confère un pouvoir sacré » (CEC 1592) au prêtre. *Pour conférer les trois degrés de ce sacrement, l'Eglise se sait « liée par le choix du Seigneur lui-même. C'est pourquoi l'ordination des femmes n'est pas possible » (CEC 1577). Ceux qui estiment qu'il s'agit d'une discrimination à l'égard des femmes ne font que montrer leur méconnaissance de ce sacrement, qui n'a pas pour objet un pouvoir terrestre, mais la représentation du Christ, l'Epoux de l'Eglise.*

4. L'Eglise et la loi morale

Le cardinal Müller montre que l'Eglise a une vraie compétence et autorité en matière morale, en effet, *par l'autorité du Christ, l'Eglise transmet la Révélation divine qui s'étend à tous les éléments qui composent sa doctrine, « y compris morale » (CEC 2035). La loi morale est l'œuvre de la Sagesse divine et elle mène l'homme à la Béatitude promise (CEC que 1950).*

Il y a aussi la question très importante de la miséricorde. Le cardinal rappelle *la miséricorde de Dieu nous est offerte afin qu'en obéissant à ses commandements, nous ne fassions qu'un avec sa sainte Volonté, et non pas pour nous dispenser de l'appel à nous repentir (1458).* Ces affirmations sont d'une grande importance : d'une part c'est la réfutation d'une fausse conception de la miséricorde, comme si Dieu pardonnait absolument tout, sans aucune condition de repentir et de rejet du péché. D'autre part, cela souligne qu'avec la grâce de Dieu, il est possible d'obéir à ses commandements.

5. La vie éternelle

Le cardinal dit encore : *Face à des évêques qui préfèrent la politique à la proclamation de l'Évangile en tant que maîtres de la foi, beaucoup se demandent aujourd'hui à quoi sert l'Eglise. La question est donc : à quoi sert l'Eglise. Le cardinal répond en rappelant d'abord ce qui constitue le caractère propre de l'Eglise qui consiste à conduire les âmes vers la vie éternelle. Une telle mission ne conduit pas à un désintéret des tâches terrestres mais les situe dans la perspective de la vie éternelle qui est l'essentiel. Il faut donc rappeler que immédiatement après sa mort, toute personne doit se présenter devant Dieu pour être jugée (1021). Alors, soit une purification est nécessaire, soit l'homme entre directement dans la Béatitude du Ciel où il peut contempler Dieu face à face. Il y a aussi la terrible possibilité qu'un être humain s'obstine dans son refus de Dieu jusqu'au bout et, en refusant définitivement son Amour, « se damne immédiatement pour toujours » (1022). L'existence du châtement de l'enfer et de son éternité est une réalité terrible qui, selon le témoignage de la Sainte Ecriture, concerne tous ceux qui « meurent en état de péché mortel » (1035).*

Et pour souligner que les hommes d'Eglise doivent avant tout travailler au salut des âmes, le cardinal affirme que *garder le silence sur ces vérités et d'autres vérités de la foi ... est la pire des impostures au sujet de laquelle le « Catéchisme » nous met en garde avec vigueur. Elle fait partie de l'épreuve finale de l'Eglise et conduit à une forme d'imposture religieuse de mensonge, « au prix de l'apostasie de la vérité » (675) ; c'est la duperie de l'Antichrist.*

Pour souligner l'importance de ce manifeste de la foi, le cardinal signer *Gerhard Cardinal Müller, Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi de 2012 à 2017.*